

Tableau de bord sur les jeunes et la propriété intellectuelle 2019

SYNTHÈSE

Tableau de bord sur les jeunes et la
propriété intellectuelle 2019

*Étude commandée par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) à
Ipsos*

Résumé octobre 2019

1. Résumé

Tableau de bord sur les jeunes et la propriété intellectuelle 2019

1.1 RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONCLUSIONS

La présente étude fait suite à la première édition du tableau de bord sur les jeunes et la propriété intellectuelle (2016). Ce travail de recherche a pour objectif spécifique de comprendre les principaux facteurs qui favorisent et entravent l'acquisition de contenus numériques en ligne et l'achat de biens physiques proposés légalement et illégalement. L'étude de 2019 se fonde sur la répétition de l'enquête en ligne réalisée en 2016 auprès des jeunes (âgés de 15 à 24 ans) dans les 28 États membres de l'UE (UE28), afin de mettre en exergue les similitudes et les différences entre le passé et le présent. Ce résumé, qui accompagne le rapport, synthétise les principales conclusions et les résultats spécifiques dans les trois domaines que sont le contenu numérique, les biens physiques et la communication.

L'aspect le plus visible du tableau de bord sur les jeunes et la propriété intellectuelle 2019 est que de nombreux résultats sont très similaires à ceux observés en 2016. Toutefois, certains éléments intéressants semblent indiquer une possible évolution des attitudes et du comportement des jeunes européens, et le présent rapport met en évidence les similitudes et les changements notables intervenus depuis la première édition. Il reste à déterminer si ces changements sont révélateurs ou non d'une évolution réelle du comportement et des attitudes des jeunes. Les différences démographiques entre les jeunes dans l'UE28 et les différences importantes entre pays ont également été prises en compte.

La qualité est importante, le coût constitue également un facteur essentiel, bien que son importance ait diminué

Les jeunes se soucient de la qualité lorsqu'il s'agit d'acheter en ligne des contenus numériques ou des biens physiques. Ils sont par ailleurs soucieux de réaliser des achats dans un environnement en ligne sûr. Bien que le rapport coût/prix est coté comme un aspect important, ce facteur n'est plus aussi déterminant qu'il l'était en 2016. Les arguments relatifs au caractère abordable des prix sont classés parmi les plus importants pour mettre un terme aux comportements portant atteinte aux droits de PI, mais moins de jeunes en 2019 considèrent qu'il s'agit là d'une raison principale.

La légalité semble trouver un écho un peu plus fort auprès des jeunes

En ce qui concerne les jeunes et les atteintes à la propriété intellectuelle, il existe une grande différence entre l'achat de produits de contrefaçon et l'accès à du contenu numérique provenant de sources illégales, comme c'était le cas en 2016. Seul un jeune sur cinq avait acheté des produits de contrefaçon tandis que deux fois plus avaient eu accès à du contenu numérique à partir de sources illégales. Une conclusion révélatrice du tableau de bord sur les jeunes et la PI 2019 est **la légère baisse (4 points de pourcentage) de la proportion de jeunes ayant volontairement accédé à des contenus numériques en recourant à des sources illégales** et la proportion accrue de jeunes n'ayant pas utilisé volontairement des sources illégales (11 points de pourcentage). Cette évolution ne se reflète pas dans la propension des jeunes à acheter des produits de contrefaçon, bien que ce comportement soit bien moins fréquent que l'accès à des contenus numériques à partir de sources illégales.

En 2019, les jeunes tiennent compte de la légalité des sources en ligne pour les contenus numériques et les biens physiques. Le pourcentage de jeunes soulignant l'importance qu'un article soit original plutôt que de contrefaçon a légèrement augmenté, tout comme le pourcentage de jeunes indiquant que le contenu en ligne offert légalement est lui également important. On observe une légère baisse du pourcentage de

jeunes déclarant avoir acheté des produits de contrefaçon parce qu'ils ne se souciaient pas de savoir s'ils étaient authentiques ou faux, ainsi que de la proportion de jeunes ayant accédé à des contenus numériques à partir de sources illégales parce qu'ils ignoraient comment faire autrement ou parce qu'ils ne voyaient rien de mal à cela.

La plupart des jeunes en Europe affirment vérifier au moins une fois si une source est légale ou illégale (lors de l'achat de biens physiques ou de l'accès à des contenus numériques). En effet, ce chiffre a légèrement augmenté depuis 2016 (82 % des répondants en 2016 ont déclaré avoir vérifié au moins une fois, contre 87 % en 2019), ce qui indique que les jeunes contrôlent un peu plus souvent la légalité de leurs sources. La vérification la plus souvent effectuée, et ce dans une large mesure, consiste à rechercher sur l'internet des avis, des commentaires ou des opinions (58 %). La deuxième vérification la plus courante est celle du propriétaire du site (31 %), suivie par les questions posées aux amis (26 %) et aux parents ou aux proches (19 %). Un peu plus de la moitié (55 %) des jeunes affirment être capables d'identifier les sources illégales de contenu numérique. Bien que moins de jeunes (39 %) se sentent en mesure d'identifier des sources illégales de biens physiques, ces chiffres représentent une légère amélioration par rapport aux résultats de 2016, soit 4 et 3 points de pourcentage respectivement.

Ensemble, ces légers changements peuvent éventuellement indiquer une volonté croissante de la part des jeunes de procéder à des vérifications, ce qui mérite d'être encouragé davantage.

Le marché a évolué

L'idée des abonnements payants pour le contenu numérique semble avoir gagné du terrain, le pourcentage de jeunes affirmant que le paiement d'un abonnement pour accéder à tous les contenus est important ayant augmenté de 9 points. On observe, en outre, une évolution considérable selon le type de contenu auquel accèdent les jeunes depuis 2016, avec une diminution de 17 points de pourcentage du nombre de jeunes déclarant utiliser des sources illégales pour accéder à la musique et une diminution de 7 points de pourcentage du nombre de jeunes déclarant utiliser des sources illégales pour accéder à des films. Les raisons de l'utilisation de sources illégales sont moins susceptibles d'être liées à l'absence d'une obligation d'enregistrement et d'accès au contenu par article. Ensemble, ces conclusions semblent indiquer que l'évolution vers les offres légales de services d'abonnement, du moins sur certains marchés, pourrait influencer le comportement en ligne des jeunes en faveur de ces offres légales et, par conséquent, réduire l'attrait des offres illégales.

Les jeunes y réfléchissent à deux fois s'ils perçoivent un risque pour leur sécurité personnelle, mais ils sont aussi de plus en plus convaincus par des arguments moraux

Les jeunes sont sensibles aux risques pour eux-mêmes s'ils choisissent d'adopter un comportement portant atteinte aux droits de PI d'autrui en ligne. Le risque que les données de leur carte bancaire ne soient volées ou que leur ordinateur ou leur appareil ne se retrouve infecté par des virus ou des logiciels malveillants sont les principales raisons pour lesquelles les jeunes y réfléchissent à deux fois avant d'utiliser des sources illégales de contenu numérique ou d'acheter des produits de contrefaçon. Néanmoins, les jeunes sont de plus en plus convaincus par certains arguments plus «moraux». Les jeunes considèrent de plus en plus que les produits de contrefaçon, ne sont «pas cool», et craignent que «les artistes ou créateurs et l'équipe qui les soutient puissent en souffrir».

1.2 CONTENU NUMÉRIQUE

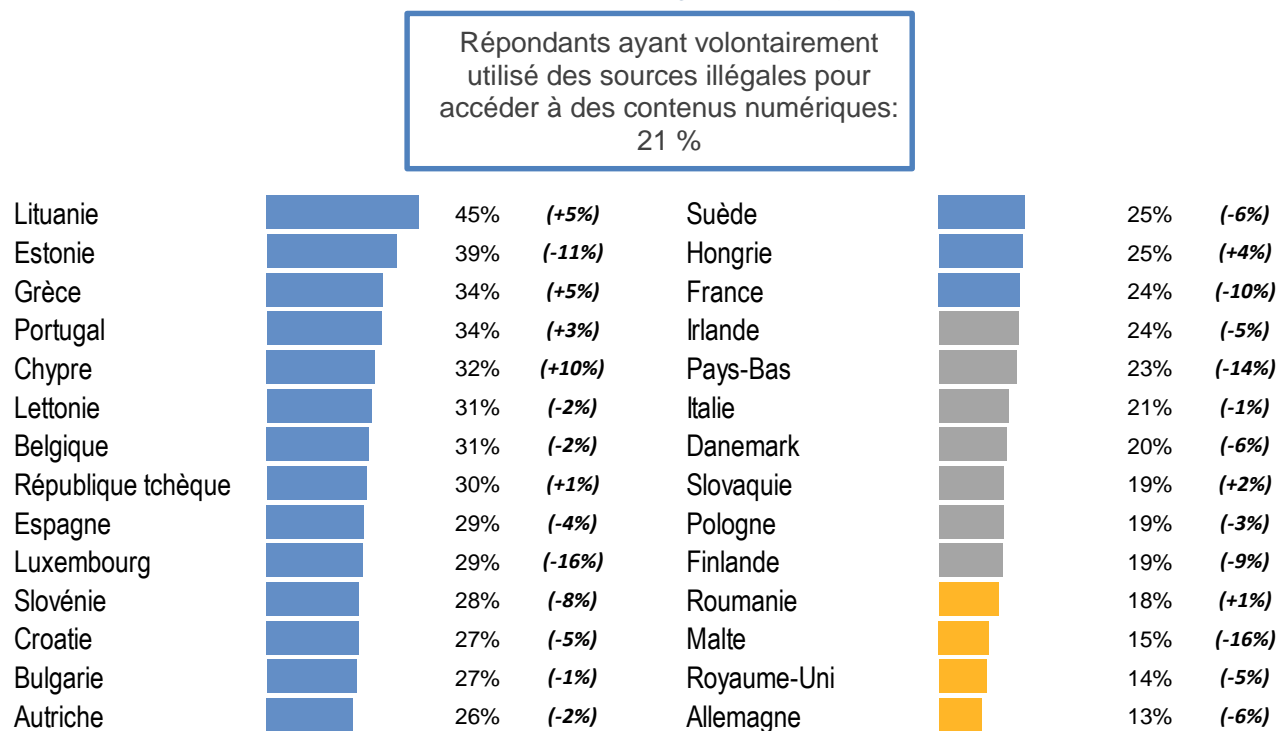
Comme ce fut le cas en 2016, la musique reste le contenu numérique le plus populaire auquel les jeunes ont accédé. En effet, presque tous (97 %) chargent en flux ou téléchargent de la musique et plus de neuf sur dix chargent en flux ou téléchargent des films/séries (94 %) et des jeux (92 %). Environ huit sur dix chargent en flux ou téléchargent du contenu éducatif (82 %), des émissions télévisées ou des événements sportifs (79 %). Les proportions de jeunes qui accèdent aux journaux et magazines électroniques et aux livres électroniques restent légèrement inférieures, à 59 % et à 56 % respectivement.

La qualité et la sécurité de l'offre en ligne sont plus importantes que le prix pour les jeunes au moment de choisir des contenus numériques. L'importance du prix et de la qualité a diminué depuis 2016, tandis que la légalité des sources est devenue plus importante, l'augmentation la plus notable étant observée en Finlande. Par ailleurs, les jeunes sont davantage susceptibles d'affirmer que la capacité de payer des frais d'abonnement constitue un facteur important.

Un tiers des jeunes a accédé à des sources illégales, ce qui représente néanmoins un recul de 5 points de pourcentage depuis 2016. Par conséquent, la proportion de jeunes n'ayant pas utilisé de sources illégales a augmenté.

En ce qui concerne l'accès à des sources illégales de contenu numérique, un tiers des jeunes a accédé à des sources illégales, 21 % délibérément et 12 % involontairement. Cette proportion est inférieure à celle de 2016. Par ailleurs, on observe une augmentation correspondante de la proportion de jeunes indiquant ne pas avoir accédé à des sources illégales, ainsi qu'une diminution de la proportion de jeunes indiquant ne pas en être certains. Plus généralement, il est rare que les jeunes aient exclusivement recours à des sources illégales: 80 % de l'échantillon utilisent des sources légales pour accéder à des contenus numériques. Dans l'ensemble, la mesure dans laquelle les jeunes accèdent à des sources illégales de contenu numérique n'a pas connu de changement radical, mais certains pays ont enregistré une augmentation (p. ex. Chypre) et d'autres une diminution (p. ex. les Pays-Bas, le Luxembourg et Malte). À une exception près, tous les pays ont enregistré une diminution du pourcentage de jeunes ne sachant pas si les sources sont illégales ou non.

Schéma 1.1: Proportion de jeunes ayant volontairement accédé à des contenus numériques à partir de sources illégales, par pays



(%) = évolution par rapport à 2016

Les jeunes qui utilisent intentionnellement des sources illégales pour accéder à des contenus numériques le font principalement pour accéder à des films et à des séries. On observe une diminution notable du nombre de jeunes qui utilisent des sources illégales pour accéder à la musique — alors que presque tous les jeunes chargent en flux ou téléchargent de la musique en ligne, seuls 39 % des jeunes qui utilisent intentionnellement des sources illégales le font pour accéder à de la musique, soit une baisse de 17 points de pourcentage depuis 2016.

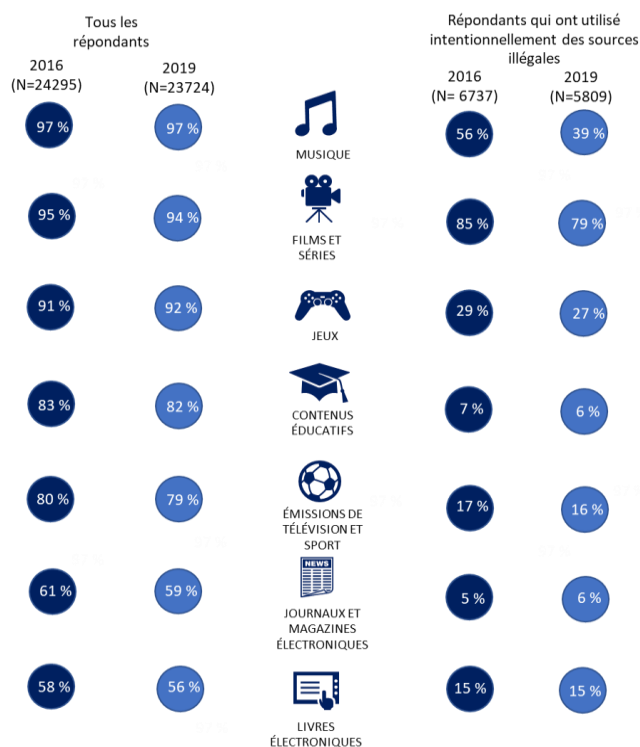
La raison principale pour laquelle les jeunes utilisent intentionnellement des sources illégales est liée au prix, ce qu'affirment plus de la moitié d'entre eux (56 %); les autres raisons sont liées à l'absence d'offre légale (30 %) et à la perception selon laquelle les sources illégales offrent un choix plus étendu (26 %). L'importance du facteur prix a diminué de près de 10 points de pourcentage depuis 2016.

Il existe pourtant presque toujours des moyens qui empêcheraient les jeunes d'utiliser des sources illégales pour accéder à des contenus numériques. Il s'agit principalement de la mise à disposition d'une offre à des prix plus abordables (55 %), suivie du risque de sanction (35 %) et d'une expérience négative (29 %).

Le type spécifique de contenu illégal auquel les jeunes accèdent intentionnellement continue de présenter une corrélation limitée avec les modes de consommation numérique plus généraux. Ainsi, alors qu'une majorité de l'ensemble des répondants consomment en ligne des films ou des séries, des jeux, des contenus éducatifs, des émissions de télévision, des journaux et magazines électroniques et des livres électroniques, ceux qui utilisent des sources illégales le font pour télécharger ou diffuser en flux des films et des séries.

Schéma 1.2: L'utilisation de contenus numériques par rapport à l'utilisation générale et intentionnelle de contenus issus de sources illégales ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Source: Question II3.1: «combien de fois avez-vous écouté, regardé, lu, utilisé, joué, téléchargé, diffusé en flux le contenu suivant sur l'internet au cours des douze derniers mois?» (N=23724) et question IV4: «Quel type de contenu avez-vous intentionnellement utilisé, joué, téléchargé ou diffusé en flux à partir d'une source légale (site web)?» Veuillez indiquer tous les choix qui s'appliquent (N=5 809).



Néanmoins, compte tenu du déclin global de l'utilisation intentionnelle de sources numériques illégales, la proportion de jeunes accédant intentionnellement à des sources illégales de musique ou de films et séries est sensiblement inférieure à celle de 2016: de 17 et 6 points de pourcentage respectivement.

1.3 BIENS PHYSIQUES

La grande majorité des jeunes européens (94 %) a acheté des produits en ligne au cours des 12 derniers mois. Cette proportion est presque identique à celle de 2016. Les vêtements, les accessoires et les chaussures restent la catégorie de produits que les jeunes achètent le plus en ligne. En ce qui concerne les autres catégories, les jeunes achètent moins souvent de la musique et des films (versions physiques des produits) en ligne par rapport à 2016.

Comme c'est le cas pour le contenu numérique, le facteur principal que les jeunes prennent en considération lors de l'achat de produits en ligne est la qualité du produit (62 %) et la sécurité des méthodes de paiement (61 %). Toutefois, un autre facteur (à savoir la sécurité du site) a acquis une importance accrue, 7 points de pourcentage, depuis 2016.

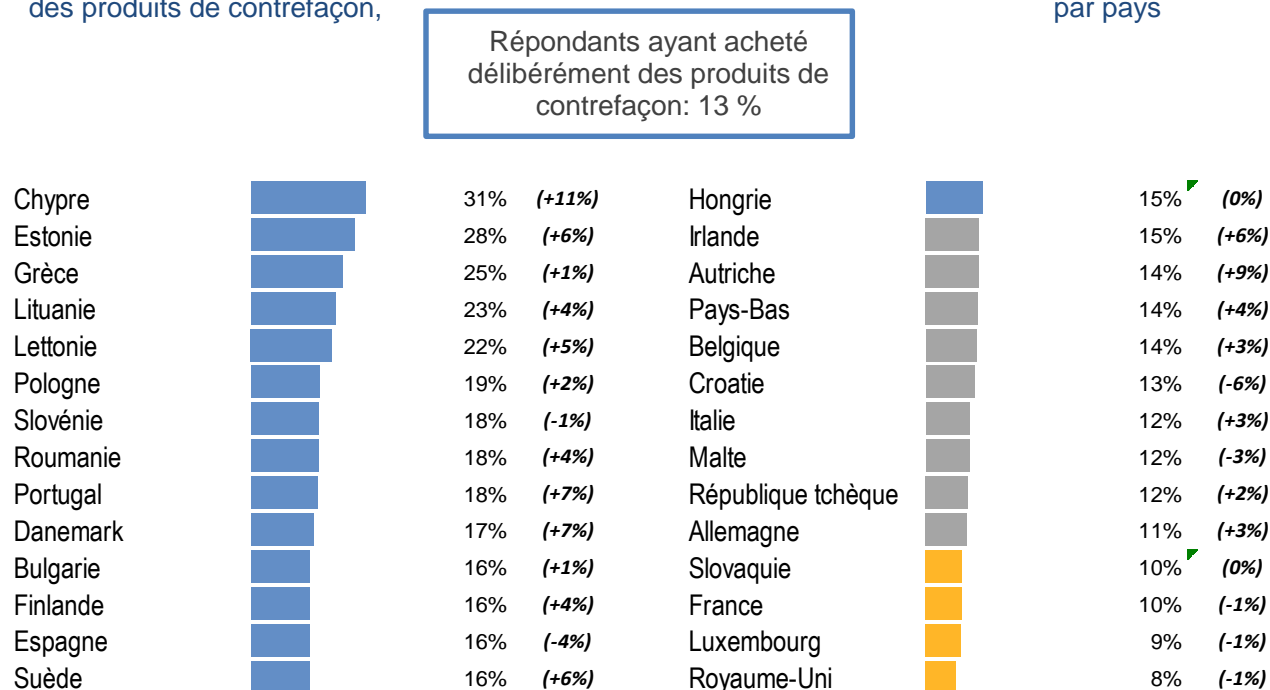
On observe une légère augmentation (3 points de pourcentage) des achats de produits de contrefaçon parmi les jeunes, dont la proportion est passée de 22 % à 25 % depuis 2016.

Un quart des jeunes ont acheté en ligne des biens physiques de contrefaçon: 13 % délibérément et 12 % involontairement. Dans l'ensemble, on constate une légère augmentation (3 points de pourcentage) des achats de produits de contrefaçon depuis 2016. Cette augmentation a été plus marquée dans des pays tels que l'Autriche et Chypre que dans d'autres; la Croatie pour sa part a enregistré une baisse du pourcentage des achats de produits de contrefaçon. Dans l'ensemble de l'Europe, un répondant sur dix

n'est pas certain de savoir s'il a acheté ou non des biens physiques de contrefaçon; une proportion presque identique à celle enregistrée en 2016.

Schéma 1.3: Proportion de des produits de contrefaçon,

jeunes ayant acheté délibérément par pays



(%) = évolution par rapport à 2016

Les vêtements, les accessoires et les chaussures restent la catégorie la plus courante de produits de contrefaçon achetés en ligne. Par comparaison, l'achat de contrefaçons d'autres catégories, y compris les appareils électroniques, les billets, les livres et les magazines est moins fréquent. Ces résultats ne font apparaître aucun changement important par rapport à 2016.

Le prix joue, à nouveau, un rôle essentiel dans l'achat intentionnel de produits de contrefaçon. En outre, une minorité non négligeable de jeunes ne perçoit pas la différence entre les produits authentiques et les produits de contrefaçon, et sont indifférents à la question de savoir si les produits sont ou non des contrefaçons. Bien que ce classement des facteurs par ordre d'importance reflète celui de 2016, on observe un recul de l'importance du facteur prix.

Moins d'un jeune sur dix ayant acheté volontairement un produit de contrefaçon indique que rien ne l'empêcherait de le faire à nouveau. Là encore, une offre plus abordable de produits originaux, une mauvaise expérience ou le risque de sanction empêcheraient les jeunes d'acheter des produits de contrefaçon, comme cela était le cas en 2016.

1.4 COMMUNICATION

Les messages liés à la sécurité personnelle et au risque trouvent encore un écho important chez les jeunes mais, parallèlement, on observe une importance accrue accordée à trois arguments, liés aux valeurs morales, contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle, notamment le fait que les produits issus de la contrefaçon ne sont «pas cool», et que les artistes ou créateurs peuvent en souffrir.

Deux thèmes principaux sont apparus dans le tableau de bord sur les jeunes et la PI en 2016, qui pourraient constituer la base de toute communication destinée à sensibiliser davantage les jeunes aux droits de propriété intellectuelle et aux incidences négatives de la contrefaçon et du piratage. Ces thèmes sont la sécurité personnelle et le risque ainsi que les valeurs morales.

En 2016, le thème lié à la sécurité personnelle et au risque a été jugé plus important que les valeurs morales, même si ces deux thèmes ont trouvé un écho auprès de la plupart des répondants. En 2019, les arguments liés à la sécurité et au risque restent ceux qui à nouveau trouvent le plus grand écho auprès des jeunes, mais des changements importants ont également été observés depuis 2016, notamment une augmentation de la proportion de jeunes affirmant qu'ils seraient influencés par trois considérations d'ordre moral:

- que «la contrefaçon et la piratage, ce n'est pas cool» (de 48 % à 56 %);
- que les artistes ou créateurs et l'équipe qui les soutient peuvent en souffrir (de 60 % à 66 %);
- que les produits de contrefaçon peuvent nuire à l'environnement (de 58 % à 61 %).

Parallèlement à ces évolutions, on observe une *diminution* de la proportion de jeunes affirmant qu'ils seraient influencés par l'argument selon lequel l'argent dépensé pour des produits de contrefaçon va à la criminalité organisée. Alors que près des trois quarts des jeunes avaient sélectionné cet argument en 2016, le chiffre de 2019 est inférieur de 6 points de pourcentage, à 66 %.